



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-04/37

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
	le 28 avril à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 25	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint
votants : 29	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 29	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
	MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge,
	LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric,
	COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI
	Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX
	Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis,
	MARCHAND Charlène.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'EVENOS A LA COMPETENCE OPTIONNELLE N°7 « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE »

Vu la délibération 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » ;
Vu la délibération 2026/005, en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec.

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président



Claude FABRE

La Secrétaire

Eliane COLETTA